

COMMISSION PERMANENTE DU RESEAU RURAL Compte rendu de la réunion du 3 juin 2010
--

Réunion tenue au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Présents :

Stéphane Adam (FPNRF) co-chef de file du groupe « gestion de l'espace »,
Isabelle Allemand (GMR),
Philippe Balny (CGAAER),
Denis Bassargette (RR Limousin),
Christophe Bernard (ADCF),
Lorraine Bertrand (DATAR) - Co-Pilote du groupe « gestion de l'espace »,
Emmanuel Bon (RR Haute-Normandie),
Anne Bourges (APCA),
Sophie Brehin (ADF),
Sabine Brun-Rageul (MAAP) – Conseillère auprès du Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Didier Chavatte (Maisons Paysannes de France),
Yuna Chiffolleau (INRA) – chef de file du sous-groupe « agriculture-alimentation »,
Florence Clermont-Brouillet (DATAR) – Conseillère,
Marc Colmou (DGPAAT) Co-Pilote du groupe « politiques d'accueil et de maintien des populations »,
Jean-Paul Daubard (AFIP),
Catherine de Menthiere (MERAT) – Conseillère en charge de l'espace rural auprès du Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire,
Olivier Denoual (ASP),
Charles Dereix (FNCOFOR),
Bernard Duvoux (DGPAAT)- Co-Pilote du groupe « gestion de l'espace »,
Daniel Faucher (Leader France),
Patrice Formage (ARF),
Etienne Guyot (MERAT) - Directeur de Cabinet du Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire,
Yves Helbert (FNCAUE),
Adeline Henry (RR Champagne Ardenne),
Marie Hergat (RR Auvergne),
Marie-Hélène Le Hénaff (DGPAAT) – sous directrice du développement rural et du cheval,
Loïc Lorenzini (RR Ile de France),
Stéphane Loukianoff (UNADEL),
Carole Ly (DGPAAT)- Chef du BATDA (Bureau de l'aménagement des territoires et du développement agricole),
Brigitte Midoux (DGPAAT) – Co-Pilote du groupe « valorisation des ressources locales »,
Marie-Noelle Mille (CERTU), co-chef de file du groupe « gestion de l'espace »,
Francis Morin (DGPAAT),
Raymond Penhouet (INPACT),
Odile Plantade (ARF),
Michael Restier (APFP),
Gilles Rey-Giraud (ETD) chef de file du sous groupe « forêt-filière bois »,
Isabelle Robinot-Bertrand (RCT),
Pascal Roumeguere (RCT),
Catherine Sadon (APFP),
Mylène Thou (CVC)- chef de file du groupe accueil,
Jean-Marie Vincent (Maisons Paysannes de France),
Christophe Viret (ASP),
Joo Zimmerman (INPACT).

Points abordés

- I Présentation des décisions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT)
- II Présentation de la cellule d'animation (organisation et orientations de travail)
- III Échanges sur l'organisation du séminaire national de décembre 2010
- IV Échanges sur les priorités pour la suite des travaux du réseau rural
- V Débat public européen sur la place du développement rural ; synthèse des contributions
- VI Examen des propositions des groupes de travail thématiques

La commission permanente est tenue en présence de membres des cabinets du MAAP (Sabine Brun-Rageul, Conseillère) et du MERAT (Etienne Guyot, Directeur de cabinet, et Catherine de Menthière, Conseillère).

I- Présentation des décisions du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010

Etienne Guyot, Directeur de cabinet du Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, présente les décisions du CIADT, après distribution d'un document de synthèse des mesures du plan d'action en faveur des territoires ruraux.

Le CIADT a décidé qu'un centre de ressources national comportant un portail « territoires ruraux » serait créé à destination des élus et des porteurs de projets. Il mettra en valeur les réalisations exemplaires menées en zone rurale : services, équipements, projets de développement économique, etc. Il sera confié au Réseau rural français.

Etienne Guyot formule les attentes opérationnelles et concrètes du MERAT à l'égard du réseau, en lien direct avec les besoins recensés lors des assises des territoires ruraux, les décisions du CIADT, et le plan d'action en faveur des territoires ruraux (centre de ressources national, portail Internet, séminaire national, mise en évidence de certains thèmes), au delà de la logique communautaire à l'origine du dispositif de réseau rural. Ceci est destiné à mieux valoriser les expériences des territoires et à mettre à disposition des élus et des porteurs de projets, dans tous les territoires, des supports et références utiles au montage de projets.

Dans la perspective des prochaines réunions des correspondants régionaux, le 1er juillet, et du comité de pilotage du séminaire 2010 du réseau rural, le 2 juillet, Etienne Guyot demande d'ici le 25 juin une note de proposition quant à la formalisation du centre de ressources et du plan du site Internet.

Discussion

Au cours de la discussion sont évoqués :

- une convergence d'objectifs du réseau rural et des assises des territoires ruraux, une nécessité de préserver la dimension européenne, de veiller aux préoccupations des territoires, de faire connaître les ressources préexistantes plutôt que de les fusionner et de passer du stockage d'information à une dynamique de flux (ADCF),
- l'importance de la question des services en milieu rural (INPACT) traitée dans le CIADT et dans certaines actions et démarches du réseau rural en cours ou prévues (APFP, CVC),
- l'intérêt de la dynamique des appels à proposition (FNCOFOR).

Etienne Guyot signale sur ces questions les dispositifs prévus par le CIADT, notamment en matière de services (distributeurs automatiques de billets), de soutien à l'ingénierie (crédits spécifiques au sein de la Dotation de Développement Rural). Il préconise :

- de diffuser et traduire concrètement les réflexions et résultats des travaux du réseau ;
- d'évaluer au mieux les attentes, en prolongement des besoins recensés par les assises

- des territoires ruraux, avant la formalisation des appels à propositions ;
- de veiller à éviter les redondances dans les travaux engagés et d'en prévoir l'évaluation. Il signale les travaux prospectifs du MERAT sur les liens entre politiques communautaires ou nationales et ruralité.

Sabine Brun-Rageul (Cabinet du MAAP) formule des préconisations :

- l'attention nécessaire aux attentes des acteurs,
- le maintien du dispositif dans la dynamique de réseau établie par la commission européenne,
- la nécessité d'en articuler les niveaux régionaux, national et communautaire,
- elle signale l'intérêt du Ministre pour une capitalisation et une diffusion par le réseau d'informations utiles aux territoires et note la contribution que peut apporter le réseau rural, en lien avec les collectivités territoriales, sur le thème du foncier agricole auquel la LMAP consacre un ensemble de dispositions.

II- Présentation de la cellule d'animation (organisation et orientations de travail)

Pascal Roumeguère, Président de RCT, bureau d'étude sélectionné pour la mise en œuvre de la cellule d'animation du réseau rural, en présente l'organisation, les perspectives de travail, et l'équipe (Document n°1 « Note générale sur le réseau rural et la cellule d'animation » ; Document n°3 « composition de l'équipe de la cellule d'animation »).

Il souligne la volonté d'être avant tout utile, en appui et au service des acteurs du réseau, de l'amélioration de son architecture et des objectifs qui lui sont assignés, en tenant naturellement compte de tout le travail et des actions déjà engagés depuis au moins deux ans.

Pascal Roumeguère décrit les modalités des quatre volets du fonctionnement de la cellule fixés aux termes du marché passé :

- les missions et tâches d'animation, dont l'écoute et l'accompagnement des réseaux régionaux et des groupes de travail nationaux,
- la communication, avec un important travail de porter à connaissance, ciblée à la fois sur les membres du réseau et sur le grand public, et dont le site web constituera le pivot, articulé à des ressources et réseaux extérieurs. Un dossier de presse sera également tenu à jour,
- la capitalisation, à la fois à des niveaux généraux et plus détaillés,
- la coopération, avec l'ambition de mobiliser la richesse inhérente à la dimension européenne du dispositif « réseau rural ».

Discussion

Catherine de Menthère, au nom du MERAT, souhaite que soit précisée l'implication de tous les partenaires dans le centre de ressources en construction, ainsi que leur articulation entre eux..

L'attachement aux logiques de co-construction et de relation forte avec les réseaux régionaux suivie jusque là est exprimé (FPNRF).

RCT signale aux réseaux régionaux, attentifs aux modalités d'accompagnement, le dispositif de rendez-vous a minima mensuel avec chaque réseau régional (physique ou téléphonique) et de prise en compte de besoins ciblés (séminaires) qui seront examinés avec les co-pilotes ministériels.

Les membres de la CP rappellent les besoins d'information sur les travaux nationaux/régionaux pour l'articulation des travaux, sur l'agenda des événements, sur les alertes thématiques, sur l'articulation entre copilotes et cellule. Une réunion hebdomadaire systématique est actuellement prévue pour régler les échanges et arbitrages entre la cellule, l'ASP et les co-pilotes MAAP et DATAR.

Sabine Brun-Rageul signale que l'arrivée de la cellule permet au MAAP et à la DATAR de se recentrer sur des aspects stratégiques ; la cellule constituant la cheville ouvrière du réseau.

III Échanges sur l'organisation du séminaire national de décembre 2010

Isabelle Robinot-Bertrand (RCT) commente la note remise aux participants (Document n°2 : note de cadrage « Séminaire national 2010 du réseau rural français »).

La détermination du lieu du séminaire, prévu mi-décembre, doit intervenir très rapidement. A partir des premiers travaux du comité de pilotage du séminaire, les thématiques sont à arrêter ainsi que les contenus et déroulés des ateliers et plénières de l'évènement. La plénière finale devrait à partir de travaux d'ateliers et de débats, proposer aux acteurs politiques des préconisations favorables au développement des territoires ruraux.

Catherine de Menthière (MERAT) s'enquiert de la composition du comité de pilotage et demande d'ici le 25 juin une proposition de contenu du séminaire prenant en compte à la fois la tenue des assises et les éléments qui en sont ressortis, et le plan en faveur des territoires ruraux objet du CIADT du 11 mai 2010. Il faut éviter de reproduire les discussions déjà passées mais au contraire les prendre pour base pour aller plus loin dans les préconisations.

Discussion

Il est suggéré d'éviter une succession, fastidieuse, de présentations de séries de projets lors du séminaire (FNCOFOR). Les réseaux régionaux marquent cependant leur souci que les trois années de travaux qui auront été conduits fin 2010 soient bien prises en considération.

L'ADCF estime opportun de partir de dimensions opérationnelles et du local pour remonter vers des réflexions globales telles que la politique européenne après 2013 ; et souhaite que l'on considère un large spectre de questions, dont celle des services.

Marie-Hélène Le Hénaff (MAAP) signale que les thématiques des groupes de travail recoupent bien celles des assises, et le caractère récurrent de diverses problématiques. Le séminaire doit permettre de valoriser la capitalisation réalisée dans le réseau, et il faut maintenant entrer davantage dans une phase de transfert. Par ailleurs, le séminaire n'a pas vocation à être centré sur le devenir proprement dit des fonds européens après 2013, qui incombe à d'autres instances ad-hoc.

IV Échanges sur les priorités pour la suite des travaux du réseau rural

Ce point, introduit par Florence Clermont-Brouillet (DATAR), est abordé ici en vue d'un approfondissement lors de la prochaine commission permanente de septembre-octobre, au vu des premières réactions de la commission permanente et des contributions à recevoir d'ici fin août pour mieux appréhender et déterminer la suite des orientations des travaux du réseau.

Les questions d'environnement, de services, de développement durable, sont apparues moins traitées que d'autres jusqu'à présent, malgré les nombreux travaux déjà conduits dans les groupes. Il conviendrait aussi de porter le regard sur les prochaines années, jusqu'après 2013.

Les copilotes apprécient les travaux conduits jusqu'à présent. Ceci étant, plusieurs champs de réflexion sont d'emblée envisageables, sur :

- la perspective de renforcer dès à présent les aspects « transfert »,
- le maintien des groupes de travail thématiques et l'étendue des champs thématiques,
- l'appréciation générale du travail conduit par les groupes thématiques,
- l'évolution des méthodes de travail au sein des groupes : intérêt du dispositif d'appel à proposition ? autres dispositifs à définir ? Les propositions des chefs de file des groupes de travail sont notamment attendues sur ce point,
- l'intérêt et la façon d'améliorer les liens entre acteurs, notamment pour traiter des

problématiques du périurbain.

Deux sujets de préoccupation sont signalés :

- l'intérêt d'intégrer les apports d'expérience des PER (pôles d'excellence rurale) dans le réseau et de donner aux porteurs de PER accès aux apports du réseau,
- l'évaluation de ce qui est mis en place dans le réseau rural, avec un premier travail à mener dès 2010 sur la définition d'indicateurs d'évaluation.

Le MAAP (Marie-Hélène Le Hénaff et Carole Ly) incite également à réfléchir sur la méthode adéquate pour développer le transfert, au delà des phases de capitalisation et de communication. Faut-il organiser des journées de formation, améliorer la mise à disposition de ressources auprès d'acteurs locaux ? Déplacer l'équilibre entre capitalisation et transfert ? Engager des appels à proposition en ce sens ? ...

Discussion

L'ADCF recommande que les sujets traités soient déterminés en fonction des préoccupations des publics-cibles ; que les projets comportent systématiquement un volet « transfert » pour un porter-à-connaissance des productions, pour lequel l'ADCF propose ses vecteurs de diffusion. La cellule d'animation prévoit elle-même à cet égard des dossiers de presse thématiques.

MPF souhaiterait que l'artisanat soit pris en compte, en relation avec la mobilisation en circuits courts de matériaux divers (le bois, mais aussi, notamment, le chanvre). Catherine de Menthère (MERAT) signale la mesure du CIADT en faveur de l'artisanat.

L'INRA propose d'augmenter la visibilité dans le réseau de la contribution de l'agriculture au développement territorial, particulièrement en période de crise, et d'être attentif à ses difficultés. INPACT abonde en ce sens et mentionne l'importance des outils de transformation de produits agricoles pour le maintien d'activité agricole ainsi que l'importance du tourisme pour l'animation des territoires.

ETD suggère d'ouvrir les travaux à de nouvelles questions, de faire en sorte que le transfert et la diffusion assumés par le réseau portent aussi sur des productions extérieures à celles du réseau, et de faire en sorte que le réseau soit mieux identifié et élargi au delà de ses premiers membres.

Il est prévu en conclusion qu'**une enquête sera lancée auprès des membres du réseau, à renseigner d'ici fin août**, pour recueillir leurs réflexions sur les suites des travaux du réseau.

V Débat public européen sur la place du développement rural ; synthèse des contributions

Le projet de synthèse des contributions est présenté à la commission (document n°4, « Débat public européen sur l'évolution souhaitée de la politique agricole commune – Eléments de synthèse des contributions des membres du réseau rural. ») Il est précisé par les copilotes que cette synthèse des contributions reçues n'entend pas restituer une position officielle de la France sur ces questions débattues dans d'autres enceintes, mais bien celle des membres du réseau qui se sont exprimés.

Les contributions font globalement écho à des réflexions assez couramment exprimées, et appellent notamment à une simplification dans la mise en œuvre des politiques.

La commission permanente demande quelques rectifications du projet de synthèse et quelques compléments, avant sa transmission au niveau communautaire. (Le document amendé de ces remarques a été postérieurement transmis aux services de la commission européenne).

Le MAAP rappelle que l'examen de propositions concrètes de la Commission européenne n'interviendra qu'en 2011. Aussi, la synthèse, contribution au débat citoyen, n'est pas directement connectée au travail ministériel sur ces questions.

VI Examen des propositions des groupes de travail thématiques

Les dossiers à examiner ont été communiqués aux membres de la commission permanente et mis à disposition sur le site du réseau rural.

VI-I- Propositions du groupe « Accueil et maintien de populations »

15 projets finalisés ont été reçus, suite au deuxième appel à propositions du groupe « Accueil ».

Mylène Thou (CVC) rappelle les objectifs de l'appel à propositions, les critères d'évaluation des réponses reçues, fondés sur la grille d'analyse établie précédemment par la commission permanente, les thématiques prioritaires du groupe « Accueil », et le classement consécutif des réponses réalisé par le groupe de travail « Accueil » pour être proposé à la commission permanente. (Document n°5 : classement définitif des projets proposés dans le cadre du second appel à proposition.)

Dossiers classés en catégorie « A » par le groupe

1/Dossier déposé par « ADRETS » : Intitulé : *Des services de qualité au cœur d'une politique d'accueil et de maintien des populations – recueil de bonnes pratiques, échange d'expériences et transfert méthodologique.*

La commission émet un avis favorable assorti de recommandations.

2/Dossier déposé par « Habitat et développement » (FNHD) : Intitulé : *Politique de l'habitat comme levier d'une politique d'accueil – recensement de bonnes pratiques, expérimentation sur le lien habitat/gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC), recherche-action sur la prise en compte des objectifs d'accueil dans les PLU et PLH.*

La commission émet un avis favorable.

3/Dossier déposé par « Savoir Faire et Découverte » : Intitulé : *Comprendre les motivations des jeunes européens qui s'installent en milieu rural dans des métiers à forte valeur ajoutée sociale et environnementale – réalisation d'un film, animation d'un débat sur les jeunes et les politiques d'accueil en Europe, simulation de coopération transnationale sur ce thème dans le cadre de Leader.*

La commission émet un avis favorable, mais recommande d'associer le réseau rural de Bourgogne pour en élargir la vision.

Dossiers classés en en catégorie « B » par le groupe

4/Dossier déposé par « ACFCI » : Intitulé : *Territoire et développement économique : pérenniser l'existant et explorer de nouvelles opportunités par la transmission reprise d'entreprise. Capitalisation et formalisation d'une démarche territoriale.*

La commission s'interroge sur la valeur ajoutée de la proposition par rapport aux activités ordinaires de l'ACFCI, et sur la nature du partenariat envisagé (CCI et CRCI).

Le MAAP estime que cette valeur ajoutée et ce partenariat sont encore faibles. La DATAR porte la même appréciation et ne se prononcera définitivement qu'après avoir vérifié, d'ici un mois, la compatibilité du projet avec les orientations du CIADT.

L'ACFCI aura à retravailler le dossier, sous trois semaines, afin :

- de présenter un partenariat plus élargi,
- de démonter une valeur ajoutée, sur le fond, par rapport à ses missions habituelles.

5/Dossier déposé par « IPAMAC » (Inter parcs naturels régionaux du massif central) : Intitulé : *La culture, facteur d'attractivité des territoires ruraux et d'une meilleure cohésion sociale ? recensement et analyse de projets culturels, création d'une plateforme de ressources et mise en place de formations.*

Selon l'usage établi par la commission permanente, le représentant de la FPNRF, en partie impliquée dans ce dossier, sort de la salle pendant son examen.

La commission commente le partenariat. L'AFIP, intéressée par le sujet abordé, établira le lien avec l'IPAMAC.

La commission permanente émet un avis favorable à ce dossier, à l'exception de la DATAR qui émet une réserve qui sera levée ou confirmée après avoir vérifié la compatibilité avec les orientations du CIADT, comme pour le dossier précédent.

6/Dossier déposé par « APFP » : Intitulé : *Démarches de développement durable et politiques d'accueil – mise en évidence des liens, repérage des bonnes pratiques et sensibilisation des acteurs territoriaux.*

La commission permanente émet un avis favorable à ce dossier, à l'exception de la DATAR qui émet une réserve qui sera levée ou confirmée après avoir vérifié la compatibilité avec les orientations du CIADT, comme pour les dossiers précédents.

VI-II Proposition du groupe « Gestion de l'espace » : Intitulé : *Partenariat entre réseau rural français et italien sur le thème de la gestion de l'espace – présentation de la mission de préparation de la formation/échange.* (Document n°6 distribué à la commission permanente).

Consécutivement à l'ajournement de ce dossier lors de la commission permanente de février 2010, le porteur propose, en qualité de co-chef de file et au nom du groupe « gestion de l'espace », une mission préparatoire visant à préciser le contenu thématique et logistique d'un futur voyage de formation-échange en région toscane sur les problématiques prioritaires de ce groupe de travail. Le dossier récapitule les résultats positifs de la consultation écrite du groupe gestion de l'espace.

La mission préparatoire doit permettre d'engager à cette occasion un partenariat entre réseaux ruraux français et italien. Le budget temps de la mission, commenté parce qu'assez large, impliquera que les résultats de mission permettent à une prochaine commission permanente d'apprécier en toute connaissance de cause l'intérêt, pour le réseau, d'un voyage de formation-échange pour un groupe d'une cinquantaine de personnes, élus et techniciens.

La commission permanente émet un avis favorable au projet de mission. Le projet de voyage de groupe sera quant à lui à réexaminer en Commission permanente au vu des résultats de la mission préparatoire.
